

BILLET VELO

Pour le transport d'un vélo

Réduction : aucune

Aller simple

1 prix forfaitaire

OÙ L'UTILISER ?

Pour un voyage en train avec un vélo* entre 2 gares* belges ou points d'arrêt*. Il est interdit :

- d'embarquer un vélo entre Libramont et Bastogne
- de monter ou de descendre dans les gares de Bruxelles-Central, Bruxelles-Chapelle et Bruxelles-Congrès.

POUR QUI ?

Le voyageur qui souhaite embarquer son vélo* à bord du train.

OÙ L'ACHETER ?

- Aux automates, aux guichets, sur le site internet letrain.be et dans le train (avec Supplément Tarif à bord*).
- Via le site internet, vous pouvez acheter votre billet jusqu'à 31 jours à l'avance.
- Si vous achetez votre billet à un automate ou au guichet, sa période de validité est d'1 an à partir de la date d'achat.
- Si vous achetez votre billet dans le train, celui-ci est valable dès sa réception.

SUR QUEL SUPPORT ?

- Papier, PDF et carte à puce électronique* émise à bord du train.

COMMENT L'UTILISER ?

- Votre billet est valable pour le trajet* et la date qui y est mentionnée.
- Si vous achetez votre billet à un automate ou au guichet, vous le complétez comme suit avant d'embarquer :
 - le jour de la semaine (en toutes lettres)
 - la date (en 6 chiffres : jj/mm/aa)
 - votre gare de départ et de destination* (en toutes lettres)
- Les données mentionnées sur le billet doivent correspondre à celles de votre titre de transport personnel.
- Vous conservez 1 volet du billet. Vous accrochez le deuxième volet à votre vélo* (sauf en cas de billet PDF ou de carte à puce électronique).

*voir lexique

- L'acheminement du vélo jusqu'au train vous incombe totalement. Vous êtes en outre responsable du chargement, du transbordement et du déchargement de votre vélo. Vous demeurez responsable de votre vélo jusqu'au moment où vous quittez la gare*.
- Un seul billet suffit pour le transport commun d'un vélo et de sa charrette correspondante.
- Vous devez prendre en charge les accessoires attachés au vélo comme bagages accompagnés gratuits. La SNCB décline toute responsabilité quant aux objets manquants.
- La batterie d'un vélo électrique doit être étanche et mise hors tension lors du voyage.
- Si vous (âgé de plus de 12 ans) accompagnez un enfant de moins de 12 ans voyageant gratuitement en 1^{ère} ou 2^{ème} classe, il/elle peut embarquer son vélo muni d'un Billet Vélo.
- Un enfant de moins de 12 ans qui voyage gratuitement en 2^{ème} classe muni d'une carte de réduction Famille nombreuse, peut transporter son vélo avec un Billet Vélo.
- Si vous voyagez de ou vers Brussels Airport – Zaventem ou Roosendael, vous pouvez ouvrir les portiques de ces gares en présentant le code-barres imprimé sur votre titre de transport personnel au lecteur. Le Billet Vélo ne comporte aucun code-barres permettant d'ouvrir les portiques.
- Vous n'êtes pas autorisé à emmener votre vélo si vous voyagez muni d'un Billet Groupe.
- Il est interdit de faire du vélo sur le domaine de la gare*. Le non-respect de cette interdiction peut donner lieu à des poursuites civiles ou juridiques.

A QUEL PRIX ?

- Montant fixe par trajet.
- Si vous achetez votre billet à bord du train, le prix sera majoré du Supplément Tarif à bord*.

GRATUIT POUR:

Les vélos pliants si le vélo pliant :

- est transporté en étant replié;
- est transporté en étant rangé à un endroit prévu à cet effet (en-dessous de la place que vous occupez, entre les sièges ou espaces similaires, sans que la taille du vélo pliant dépasse cet espace bagage prévu).
- ne gêne pas les autres voyageurs, le personnel des trains, l'exécution du trafic ferroviaire et ne cause aucun dommage (par ex. aux autres voyageurs, à d'autres bagages à main ou au matériel ferroviaire);
- En tant que voyageur accompagnant, vous êtes entièrement responsable du transport et de la surveillance de votre vélo pliant lors du voyage. La SNCB décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
- La SNCB peut limiter le nombre de vélos pliants à transporter.
- Votre vélo pliant est considéré comme un bagage accompagné gratuit (voir fiche Bagage Accompagné Gratuit).

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Votre billet est intégralement remboursable au guichet :
 - S'il n'a pas été complété : endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate ;
 - S'il a été complété et non utilisé par manque d'emplacement libre pour le vélo à bord du train : dans les 14



- jours de calendrier, date complétée incluse ;
- En cas de restitution du billet complet (2 volets si il a été acheté à un automate ou au guichet).
- Votre billet n'est pas remboursable :
 - Si vous l'avez acheté via le site internet letrain.be, avec un bon d'échange, un bon de compensation ou un chèque vert (EcoCheque, Eco Pass).
 - en cas de perte ou de vol.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

Pas d'application.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Le supplément Diabolo* ne s'applique pas au Billet Vélo pour les trajets de ou vers Brussels Airport – Zaventem, ni pour prendre une correspondance* ou interrompre* votre voyage.

QUE PERMET MON BILLET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**
Oui. Vous pouvez interrompre votre voyage dans n'importe quel(le) gare* ou point d'arrêt* situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**
Oui. Le changement est autorisé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau Billet Vélo, couvrant la distance entre n'importe quel(le) gare ou point d'arrêt sur cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous achetez ce nouveau billet dans le train, vous devrez également payer le Supplément Tarif à bord.
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**
Oui. Vous pouvez utiliser un autre Billet Vélo avant ou après votre billet de train. Si vous envisagez d'utiliser 2 Billets Vélo successifs, l'achat d'une Carte Vélo 1 jour est alors plus avantageux.